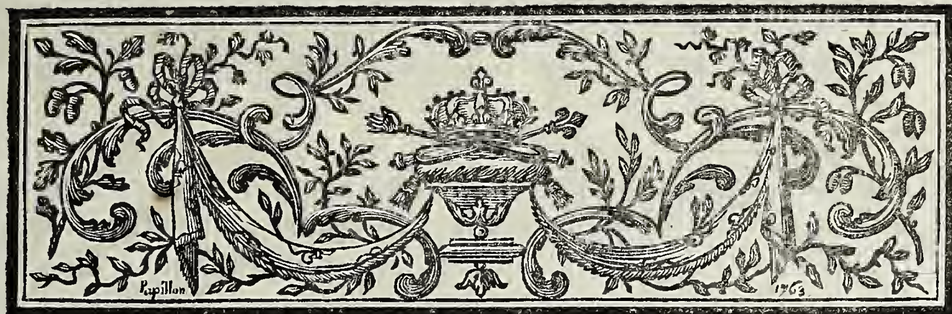
Suppression



ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Portant suppression d'un ouvrage intitulé, Histoire générale de l'état présent de l'Europe: *Et interdiction pendant un an, du sieur* Costard, *Libraire, pour avoir fait imprimer cet ouvrage sans permission.*

Du 20 Novembre 1773.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé que Jean-Pierre Costard, Libraire à Paris, a fait imprimer, sans permission, un ouvrage intitulé, *Histoire générale de l'état présent de l'Europe,* en deux volumes in-douze, & qu'il en a fait vendre & distribuer plusieurs exemplaires: Et ne pouvant trop tôt réprimer une pareille licence également contraire au bon ordre & aux règlemens de la Librairie, & arrêter par l'exemple d'une juste sévérité, les Libraires & Imprimeurs qui seroient tentés d'enfreindre les règlemens dont il est si essentiel de maintenir l'exécution, & auxquels ledit Costard a déjà contrevenu différentes fois. A quoi voulant

pourvoir: Ouï le rapport, & tout conſidéré; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monſieur le Chancelier, a ordonné & ordonne que ledit ouvrage intitulé *Hiſtoire générale de l'état préſent de l'Europe*, en deux volumes in-douze, ſera & demeurera ſupprimé, & que les exemplaires qui en ont été ſaiſis, ſeront mis au pilon: Fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en vendre, débiter ou autrement diſtribuer aucuns exemplaires: Et pour la contravention commiſe aux règlemens par Jean-Pierre Coſtard, l'a Sa Majeſté interdit de ſes fonctions pendant un an; lui fait défenſes d'exercer ſa profeſſion de Libraire pendant ce délai, ſous les peines qu'il appartiendra. Enjoint au ſieur Lieutenant général de Police de la ville de Paris, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt, lequel ſera imprimé, lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, & regiſtré ſur les regiſtres de la Chambre ſyndicale, en la manière ordinaire. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt novembre mil ſept cent ſoixante-treize.

Signé PHELYPEAUX.

Regiſtré ſur le regiſtre de la Chambre royale & ſyndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, folio 472 recto, *le Vendredi vingt-ſix novembre mil ſept cent ſoixante-treize.* Signé *C. A. JOMBERT père, Syndic.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1773.